La Vallée dorée s’engage dans la réduction des déchets, parce que le meilleur déchet est encore celui qu’on ne produit pas.

Afin d’agir en amont du traitement des déchets, la Vallée dorée met en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le programme, structuré autour de 6 thématiques et de 23 fiches d'actions, fournit les lignes directrices nécessaires pour atteindre un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Qu'est-ce qu'un Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?

C'est un document réglementaire de planification des actions de prévention (réduction des déchets (en quantité et en dangerosité) sur le territoire de la collectivité territoriale. Ce document détaille à l'échelle du territoire, les objectifs de réduction des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

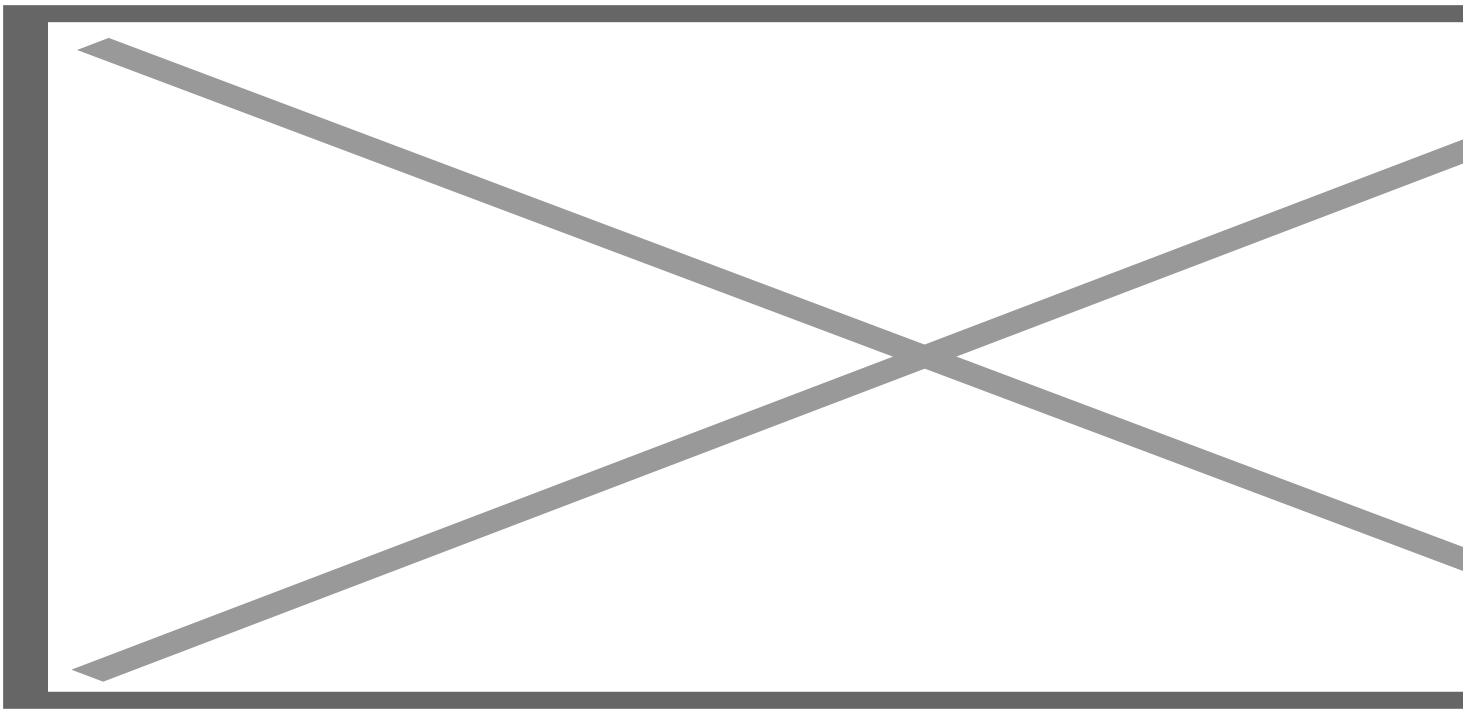

Le périmètre d'action du programme

Le Code de l'environnement accorde la priorité à la prévention des déchets et établit une hiérarchie des modes de traitement.

La priorité est de prévenir la production de déchets, tandis que l'enfouissement est l'option la moins souhaitable.

La prévention des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, à chaque étape du cycle de vie des produits, depuis leur conception jusqu'à leur distribution et leur consommation, en intégrant également le réemploi et la réutilisation.

Le périmètre d'action du PLPDMA porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public. Le programme s'applique à l'échelle des 10 communes de l'intercommunalité, territoire sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens,...) sont mobilisés et impliqués.

- les ordures ménagères résiduels (poubelle ordinaire)
- ??les objets encombrants
- ??les déchets verts
- ??les emballages
- les déchets des collectivités (ex: déchets des espaces verts)

A partir de ce constat, des thématiques de travail ont été identifiées. Chaque thématique est composée d'actions concrètes.

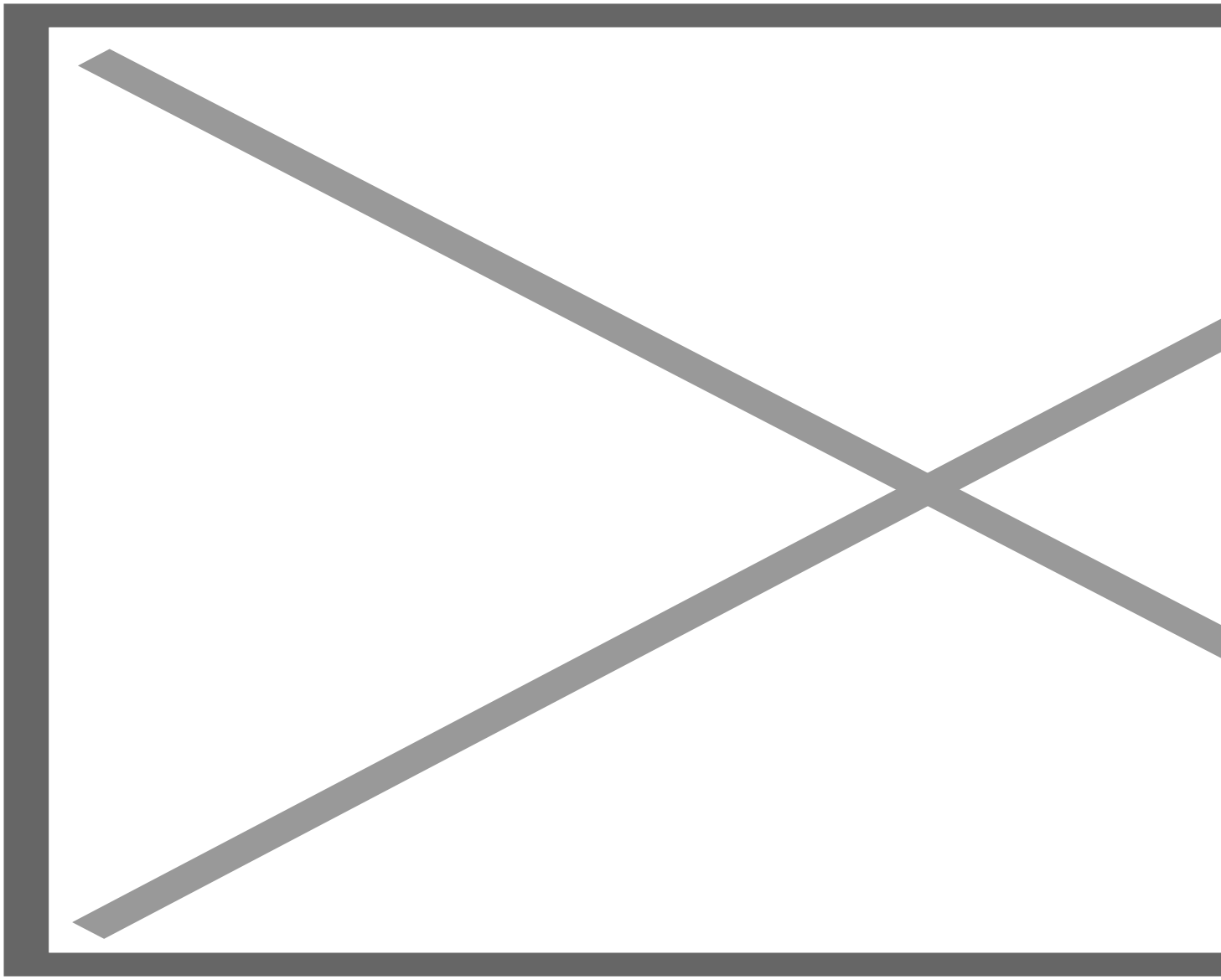

Axe 1 - Gouvernance

Action 1.1 Coordination et animation de la prévention des déchets .pdf - 601.38 Ko

Axe 2 - Exemplarité

Action 2.1 Diminution des emballages .pdf - 585.89 Ko
Action 2.2 Mise en oeuvre de politiques d'augmentation de la durée d'usage du matériel .pdf - 589.17 Ko
Action 2.3 Gestion des biodéchets .pdf - 583.59 Ko
Action 2.4 Diminution des déchets papiers .pdf - 584.99 Ko

Axe 3 - Communication

Action 3.1 Réalisation de reportages et interviews sur la prévention des déchets .pdf - 564.66 Ko
Action 3.2 Promotion des alternatives 0 déchets .pdf - 585.84 Ko
Action 3.3 Sensibilisation des enfants à la prévention des déchets .pdf - 562.86 Ko
Action 3.4 Travail à la diminution de la dangerosité des déchets dangereux .pdf - 586.8 Ko
Action 3.5 Incitation à la réduction les bouteilles d'eau .pdf - 584.83 Ko
Action 3.6 Incitation à un mode de consommation moins générateur de déchets .pdf - 564.02 Ko
Action 3.7 Incitation à la diminution des déchets papier .pdf - 561.08 Ko
Action 3.8 Sensibilisation des relais territoriaux .pdf - 561.03 Ko

Axe 4 - Professionnels

Action 4.1 Développement de partenariats en faveur de la réduction des déchets .pdf - 589.51 Ko
Action 4.2 Accompagnement des professionnels du territoire dans la réduction des déchets .pdf - 590 Ko

Axe 5 - Biodéchets

Action 5.1 Développement du compostage sur le territoire .pdf - 588.24 Ko
Action 5.2 Broyage des végétaux .pdf - 584.04 Ko
Action 5.3 Équipement des établissements (mairies, bâtiments administratifs, écoles du territoire, etc.) de composteurs .pdf - 590.34 Ko
Action 5.4 Lutte contre le gaspillage alimentaire .pdf - 585.95 Ko

Axe 6 - Optimisation du service

Action 6.1 Réalisation de prestations de caractérisations des OM .pdf - 579.12 Ko
Action 6.2 Etudes pour l'amélioration et l'optimisation du service et la réduction des déchets .pdf - 580.6 Ko

Axe 7 - Réemploi / Réparation
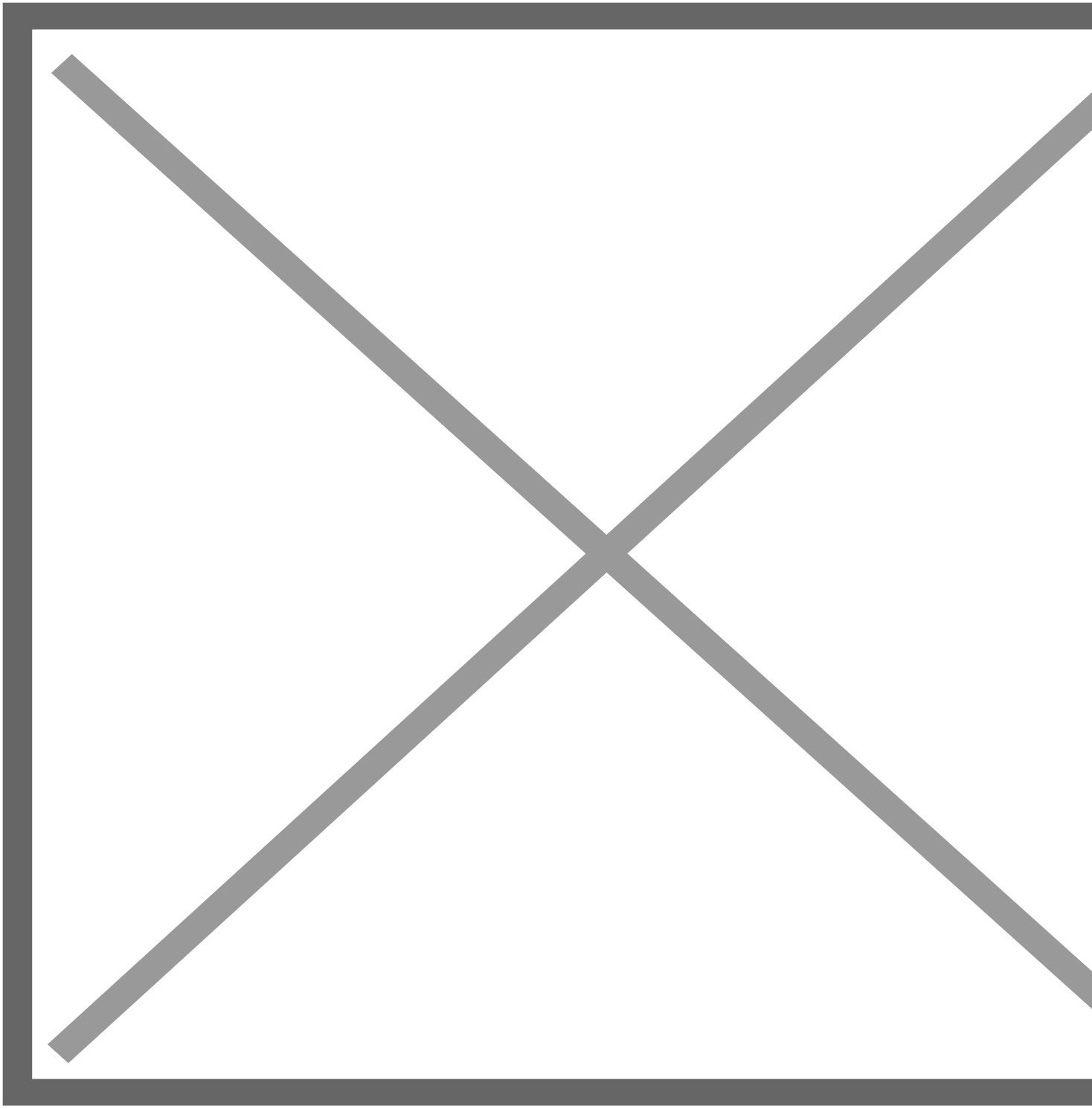
Action 7.1 Développement du réemploi en brocante .pdf - 585.12 Ko
Action 7.2 Développement des actions de la recyclerie .pdf - 585.14 Ko
Action 7.3 Actions en faveur du réemploi et/ou de la réparation .pdf - 585.84 Ko